



les avocats
garneau verdon michaud samson
s.e.n.c.

Québec, le 2 avril 2007

« SOUS TOUTES RESERVES »
PAR HUISSIER

Me Jacques P. Dupuis, ministre
Ministère de la sécurité publique
2525, boulevard Laurier, 5^e étage
Tour des Laurentides
Québec (Québec) G1V 2L2

OBJET : Mises en garde ou avertissements
Appareils de loterie vidéo
N/D : 3009-12

avocats

roger garneau**
jacelyn verdon**
jean-paul michaud
françois d. samson
stéphane larnieux
serge goulet
catherine la rosa**
sandra ermande
mirabelle pétiessier-simard
mélania anne lemelin
stéphanie charette

avocate-conseils

l'honorable
claire l'heureux-dubé, c.c. c.r.
l'honorable pierre côté, c.r.
l'honorable jacques philippon*
dominique goubau, ll.m.

cabinets correspondants

abidjan : roger mariani
aix-en-provence-marseille :
serge ayache
alger : rachid ouali
bruxelles : cruyplante eloy hupin
budapest : stefani & associés
dakar : sow, sack & diagne
geneve-lausanne : colette chable
londres-auckland-belfast
hong-kong-nou-delhi : kennedys
luxembourg : felten & associés
paris : stasi & associés
sao paulo : martins neto e guerra

* arbitrage

** médiation familiale et
droit collaboratif

Monsieur le Ministre,

Nous nous permettons de porter à votre attention et de joindre à la présente copie d'une lettre adressée ce jour au président de la Régie des alcools, des courses et des jeux, Me Denis Racicot.

Comme vous l'avez déjà indiqué, la mission essentielle de votre ministère est de faire en sorte que tous les citoyens du Québec s'y sentent en sécurité.

C'est dans cet esprit que la présente vous est transmise, non seulement à titre de ministre responsable de la Régie des alcools, des courses et des jeux, mais également à titre d'auxiliaire de la justice, membre du Barreau du Québec.

Même si nous sommes les procureurs de Me Jean Brochu dans le cadre d'un recours collectif entrepris contre la Société des loteries vidéo du Québec (Loto-Québec), soyez assuré que notre intervention auprès de vous et de la Régie des alcools, des courses et des jeux a comme seul

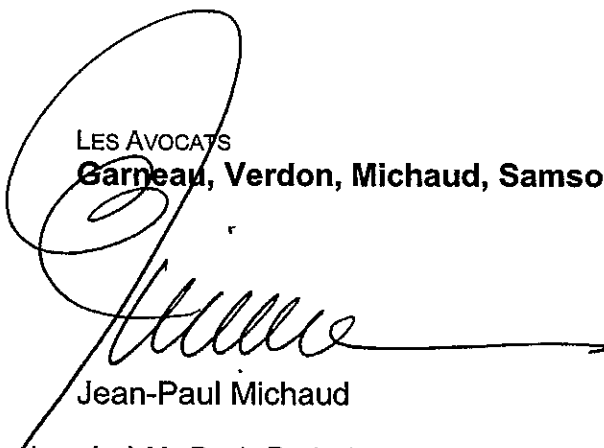
objectif la protection et la sécurité du public qui utilise les appareils de loterie vidéo. Nous sommes d'avis que les citoyens du Québec ont le droit d'être mis en garde et avertis des risques de dépendance associés à l'utilisation des appareils de loterie vidéo (ALV) ce qui n'est, à notre avis, toujours pas le cas.

Les rapports du docteur Jean Leblond, Ph. D. (psychologie), daté du 22 mars 2007 et du professeur et docteur Jean-Charles Chebat, Ph. D. (sociologie), daté du 19 mars 2007 confirment ces affirmations. Ces rapports sont joints à la présente.

Nous nous permettons de vous indiquer que vous pouvez compter sur notre collaboration et vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de notre haute considération.

LES AVOCATS

Garneau, Verdon, Michaud, Samson SENC

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'JPM', is written over the printed name and extends to the right.

Jean-Paul Michaud

JPM/cm

p.j. Mise en demeure adressée à Me Denis Racicot
Cd-rom des documents joints à la mise en demeure